

DELIBERATION N° 01 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : M. LAMY

Conformément aux articles L. 1612-2 et L. 1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif peut avoir lieu jusqu'au 15 avril de l'année d'exécution.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 2312-3 du même code, le vote du budget pour les communes de moins de 10 000 habitants se fait par nature.

Il convient de souligner que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu durant la séance du Conseil Municipal du 12 février 2018 (délibération n°1) sur la base d'un rapport communiqué avec la convocation.

La lecture du Budget Primitif 2018 fait apparaître les chiffres suivants :

| | Dépenses | Recettes |
|------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <u>Fonctionnement</u> | | |
| Réelles | 5 117 600,00 € | 6 031 950,00 € |
| Ordres | 955 450,00 € | 41 100,00 € |
| Total fonctionnement | 6 073 050,00 € | 6 073 050,00 € |
| | | |
| <u>Investissement</u> | | |
| Réelles | 1 070 350,00 € | 156 000,00 € |
| Ordres | 341 100,00 € | 1 255 450,00 € |
| Total investissement | 1 411 450,00 € | 1 411 450,00 € |
| | | |
| <u>Budget total</u> | | |
| Total global réel | 6 187 950,00 € | 6 187 950,00 € |
| Total global d'ordre | 1 296 550,00 € | 1 296 550,00 € |
| Total global | 7 484 500,00 € | 7 484 500,00 € |

Le Budget Primitif 2018 est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

La Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, a rendu un avis favorable le 29 mars 2018.

Intervention de Monsieur THIRIET (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élu-e-s, Ludréennes et Ludréens

Comme il est dit dans la note de présentation jointe au budget, document pour lequel nous remercions chacun de ceux qui l'ont réalisé parce qu'il donne à voir avec plus de clarté les éléments importants, notamment pour les moins initiés, ce budget primitif se donne pour objectif de "conserver des marges de manœuvre financières suffisantes pour permettre un autofinancement maximum des nouveaux équipements". Cet objectif semble pleinement accompli dans la mesure où le virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement est du même montant que l'année passée (388 000 €) malgré des recettes de fonctionnement inférieures de près de 40000 € à l'exercice 2017.

La baisse des recettes de fonctionnement tient, pour l'essentiel, à une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement imputable à son écrêtement. C'est donc par ce que vous appelez une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement que vous parvenez à stabiliser le virement à la section d'investissement. Cette notion est difficilement contestable concernant les charges de gestion courantes, alors que la diminution de certaines cotisations patronales fait les affaires de la commune en ce qui concerne les frais de personnels. Fait-elle les affaires des travailleurs ? La question mériterait d'être posée mais ne concerne pas cette assemblée.

Toutefois, dans d'autres domaines, il pourrait être tentant de parler de tour de vis. Il en est ainsi de la baisse de la participation communale à l'école de musique, de l'ordre de 15 000 €, sur laquelle je ne m'étendrai pas ici, ou de celle du CCAS, de 40 000 €. Nous avons bien compris, dans le second cas, que cela était rendu possible par les départs de plusieurs agents remplacés par de nouveaux salariés à des échelons bien inférieurs. Néanmoins, puisque le CCAS va aussi prendre à sa charge les subventions aux associations extérieures, qui représentent, si elles sont toutes maintenues, une dépense de 12 000 €, nous redoutons que la diminution de l'abondement communal ne réduise tout de même la capacité de cet organisme à remplir sa mission première, venir en aide aux habitants les plus fragiles de la commune.

En ce qui concerne les opérations d'équipements, nous n'avons que peu de questionnements à formuler. L'essentiel des investissements sera en effet dirigé vers le nouveau bâtiment culturel et sportif (futur centre Brassens), l'entretien des équipements existants ou leur mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité. Toutefois, nous maintenons les réserves formulées lors du débat d'orientation budgétaire quant à l'installation de deux caméras supplémentaires.

En conclusion, conscients des difficultés qu'il peut y avoir à gérer un budget, nous réaffirmons nos réticences concernant certains choix, et c'est pourquoi, nous nous abstiendrons.

Réponse de Monsieur LAMY :

Monsieur Lamy remarque que Monsieur THIRIET donne quitus à notre gestion et nous rappelle que nous gardons des marges de manœuvre pour prévoir nos investissements futurs. En ce qui concerne le CCAS et l'Ecole de Musique, il n'y a pas de « tour de vis », nous conservons notre qualité de service et nous n'avons enlevé aucune prestation dans les offres que nous faisons auprès de nos usagers. Nous venons toujours en aide aux personnes qui sont dans le besoin et qui viennent frapper aux portes du CCAS et de temps en temps à l'Ecole de Musique pour favoriser l'accès aux plus jeunes à la musique.

Réponse de Monsieur le Maire :

Vous n'êtes pas sans savoir que la dotation globale de fonctionnement devait être maintenue, sauf que la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est augmentée par rapport à l'année précédente. La ville de Ludres a la chance d'avoir des habitants avec un niveau de revenu suffisamment élevé, ce qui lui permet, pour cette année encore d'être écrêtée sur la DGF de plus de 60 000 €. Donc nous allons passer de 247 000 € à 187 000 €. Heureusement, par prudence, Monsieur Muller avait mis 200 000 € au budget, qui devra être en fait, abaissé d'encre 20 000 €. Donc, il n'y a pas de tricherie dans ce qui a été annoncé, sauf que comme nous travaillons en bloc de DGF fermé, bien évidemment tous ceux qui sont bénéficiaires des DSU, gagnent et ceux qui perdent, sont environ 22 500 communes et communautés.

Concernant la gestion de la ville de Ludres, j'ai toujours géré l'argent public avec beaucoup de sérieux et de respect. C'est l'argent des contribuables, je ne fais pas ce que je veux et je suis sévère dans la gestion de la dépense. Je ne changerai pas, car j'estime que si on a une marge de manœuvre, c'est parce que nous n'avons jamais cédé à la dépense qui peut être « agréable » qui n'a pas de fondement obligé et surtout qui se répète d'année en année. Vous savez que trois

ou quatre postes ont été supprimés dans le personnel depuis 3 ans, ce qui nous a permis de maintenir à peu près, le niveau des dépenses de ce poste. Vous n'avez pas vu de baisse de niveau de service, simplement, certains postes ont été optimisés, et nous continuerons à le faire autant de fois que nous pourrons.

Sur le CCAS, nous n'aurons aucune difficulté à venir en aide aux personnes fragiles, car même si la dotation de la mairie baisse, les besoins sont en légère diminution à cause des départs en retraite. D'autre part des jeunes arrivent et coûtent un peu moins cher. C'est cette marge que je ne souhaite pas qu'on mette sous forme de subvention au CCAS, qui de toute façon fera un excédent sur le budget. De plus il sera offert au mois de juin un spectacle gratuit aux seniors, comme évoqué lors du repas annuel. Donc la baisse de subvention n'entamera nullement les activités du CCAS. Madame LOMBARD participant au CCAS, a pu constater que nous ne refusons pas d'aider les personnes qui sont dans le besoin.

Concernant la baisse de la dotation à l'Ecole de Musique : moins d'élèves, gestion qui reprend les excédents de l'année N-1 d'un budget que nous avons abondé fortement les années précédentes, nous permet simplement de baisser de 15 000 €. Mais vous n'avez pas de charges supplémentaires, ni de coûts directs si ce n'est l'inflation qui ne compense que les salaires. Je rappelle aussi qu'à la création de l'école de Musique, 50% devait venir des élèves et 50 % de la commune. Il se trouve que nous sommes depuis fort longtemps à presque 70 – 30, alors que ce n'est pas un service public obligatoire. Il faut que le participant ait quand même à sa charge une contribution qui rémunère l'activité qu'il fait ; sinon, c'est le contribuable.

Ensuite, pour l'installation de caméras, nous avons encore dans le plan de déploiement, deux caméras. Au passage, un grand merci à Denis DEFFOUN qui gère le dossier. Ainsi, les caméras installées, le système VSA, le renforcement de la Police font que depuis le 17 octobre, nous n'avons eu aucun cambriolage sur le territoire de la commune en termes d'habitations. Les caméras supplémentaires ont permis d'élucider une dizaine de faits importants (cinq fois la barrière du plateau – cinq fois mille euros récupérés pour réparation ; deux milles euros pour le stade Marcel Pagnol). Depuis l'installation des caméras, nous avons diminué par quatre les incivilités que la commune payait.

Merci pour les propos tenus par M. THIRIET qui a reconnu la gestion saine de la ville.

Merci à Joël LAMY pour le travail effectué avec Florian MULLER.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité : 26 voix pour et 3 abstentions (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

- d'approuver le Budget Primitif 2018 arrêté aux chiffres ci-dessus.